

NT.F.  
TROUPES DU RUANDA URUNDI  
CIE EN ST./ RUANDA

Kigali, le 9.7.57

N° 687 /STA I.S.

O B J E T : Heures Suppl.  
LUPAGAZI

RÉFÉRENCE : Votre 1768/Sylvi  
du 28.6.57

Monsieur GROONENBERGH.  
Service Forestier  
Monsieur le Comptable du  
Territoire KIBUNGU.-

~~2010 Sylvi~~  
~~13 7 57~~

ers R



J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les heures supplémentaires sont payées sur la base du 1/125 du salaire mensuel.

Comat.2/14.  
GAUTIER CL.  
Comdt.

